



**Le Maire**

## CONSEIL MUNICIPAL D'ANGERS

27 AVRIL 2020

### RAPPORT DE LA COLLECTIVITE

Nous nous retrouvons aujourd'hui dans un contexte doublement exceptionnel

- celui de la pandémie bien sûr avec son lot de souffrances, de confinement, de nouvelles habitudes à respecter, de solidarités nouvelles à organiser.

- celui de l'originalité institutionnelle aussi, née d'un cycle électoral non encore achevé. Tant que le Conseil Municipal n'a pas été convoqué pour installer la nouvelle assemblée issue du scrutin du 15 mars dernier, ce sont donc les élus de 2014 qui restent en responsabilité. C'est la configuration de notre Conseil Municipal d'aujourd'hui auquel j'ai souhaité convier à titre d'auditeur, les têtes de liste élues le 15 mars, M. Yves Aurégan et Mme Claire Schweitzer.

Notre pays fait face à une crise sanitaire sans précédent, une situation inédite qui nous oblige collectivement à redoubler de vigilance, de solidarité et d'inventivité.

Depuis le début de l'épidémie, nous avons adapté la vie de notre Cité au rythme des décisions du Président de la République et du Gouvernement. Nous avons dû élaborer un plan de continuité de notre service public commun à nos trois entités de la Ville, d'Angers Loire Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale. Nous avons apporté le soutien logistique indispensable à nos concitoyens mobilisés en première ligne face à la pandémie, nous avons veillé à prendre soin des angevins les plus fragiles, isolés, âgés, démunis.

C'est une formidable chaîne de solidarité qui s'est mise en place et que notre collectivité a encouragée, soutenue, déployée.

Cette période a nécessité de multiples décisions que j'ai eu à prendre et que je vous propose de rappeler et de détailler.

#### **- Le plan de continuité de service public :**

La collectivité s'est efforcée depuis le 17 mars d'appliquer le strict confinement de ses collaborateurs en ne maintenant que les services essentiels à la population. Compte tenu de la très grande mutualisation des services entre la ville centre, la Communauté Urbaine et le CCAS, le plan de continuité du service a été géré globalement à l'échelle des 3 collectivités.

Seuls sont restés opérationnels en présentiel les services à la population (état-civil, démarches administratives, plateforme d'appels téléphoniques), la Police Municipale, les services de collecte, de propreté, de l'Espace Public, des Parcs et Jardins, de l'Eau et de l'Assainissement, des Bâtiments, l'accueil des Gens du Voyage, de l'Education Enfance, de la Santé Publique. Des permanences et astreintes ont été assurées par les services Ressources (RH, Finances, Commande Publique, Informatique, Courrier, Droit des Sols...). Près de 80% des collaborateurs du CCAS ont été de leur côté présents sur le terrain depuis le 17 mars. Au total, quotidiennement, 700 agents ont été présents sur site sur les 4 200 agents que comptent nos collectivités.

Plus de 1000 collaborateurs ont par ailleurs exercé leur fonction en télétravail.

Les services dont les activités ont été totalement arrêtées (Sports et Loisirs, Culture, Musées...) ont été placés en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA). Près de 100 collaborateurs en ASA se sont toutefois portés volontaires pour rejoindre les services en fonctionnement et soulager les effectifs.

Des agents des parcs et jardins se sont formés pour participer au ramassage des ordures ménagères, des agents de l'Espace Public sont venus renforcer le service collecte pour le traitement des points d'apports volontaires, des agents de la Direction du Développement des Associations et des Quartiers, puis d'autres directions, ont porté des repas aux personnes âgées confinées dans leur chambre dans les Résidences Autonomie. Des agents de surveillance de la Voie publique (ASVP) ont fait les courses pour les personnes âgées, vulnérables, maintenues à domicile, des puéricultrices ont également apporté un soutien dans nos EPHAD...

Les agents ont été invités à poser 5 jours de congés ou de RTT pendant la période de confinement (17 mars – 11 mai).

A deux reprises (le 20 mars et le 6 avril), j'ai adressé un message de soutien et de reconnaissance aux agents municipaux et communautaires.

#### **- Le service aux angevins**

- Les écoles Cussonneau, Jean Rostand, Condorcet, Dacier, Adrien Tigeot et les crèches Haras, St Lazare et Roseraie ont été ouvertes tous les jours de 7h30 à 18h30 pour accueillir les enfants des soignants, policiers, pompiers

- Les 5 écoles ont été ouvertes gratuitement en centres de loisirs pendant les vacances de Pâques

- Une centaine d'IPAD ont été déployés auprès de familles de quartiers prioritaires éloignés du numérique. Des kits pédagogiques ont par ailleurs été déployés dans le cadre de la Cité Educative de Monplaisir

- Le PASS et le chemin de Traverse ont été ouverts pour l'accueil des populations en grande précarité. Une distribution de sandwich, de fruits, de lingettes, de protections périodiques a été assurée tous les jours. Des maraudes ont été organisées avec livraison de pique-nique aux 4 coins de la Ville

- ETHIC ETAPE a été mis à disposition de l'Etat pour l'accueil des sans domicile fixe affectés par le COVID

- Le portage de repas à domicile a été maintenu et renforcé

- Les aides à domicile ont majoritairement exercé leur fonction auprès des personnes les plus vulnérables, les prestations dites de confort ont été réduites

- Près de 2000 angevins âgés, isolés, ont été appelés et rassurés par des agents du CCAS et 130 bénévoles formés

- La Direction de la Santé Publique a maintenu son activité pour informer les personnels mobilisés en présentiel sur les gestes barrières, gérer les stocks de matériel, et alimenter les services selon leurs besoins, ainsi que pour accompagner notamment les personnels de santé mobilisés dans les centres de consultation « COVILLE » mis à disposition par la Ville (salle Daviers, salle du Doyenné, Gymnase Jean Vilar)

- La plateforme [www.ecrivons.angers.fr](http://www.ecrivons.angers.fr) a permis de recueillir de nombreuses propositions d'entraide qui ont alimenté un élan de solidarité et d'inventivité

- Après consultation des associations agissant auprès des femmes exposées à un risque de violences conjugales pendant le confinement, des initiatives ont été prises afin de multiplier les canaux d'information pour effectuer des signalements, trouver des solutions d'écoute et de protection

- Pour faire face à la fermeture des marchés, l'opération « Adopte un maraicher » a été lancée. De très nombreux commerces fermés ont ouvert leur pas de porte aux producteurs et maraichers.

#### **- Les équipements de protection sanitaire**

- Pour faire face à la pénurie de masque, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole se sont associées au groupement de commande du Département pour l'acquisition de 300 000 masques chirurgicaux. 140 000 masques ont d'ores et déjà été livrés et distribués aux agents municipaux, communautaires et du CCAS en service, au personnel de l'Hôpital, aux professionnels de santé libéraux, aux associations d'aide aux plus fragiles. Le solde sera utilisé par les agents de nos collectivités à l'occasion de la reprise d'activité. Coût de l'opération 180 000 € HT dont 90 000€ HT pour la Ville d'Angers

- Des achats de solutions hydro alcooliques ont également été effectués en grande quantité.

#### **- Perspectives de déconfinement**

Le 13 avril dernier, le Président de la République a annoncé un déconfinement progressif à compter du 11 mai 2020.

Il nous faut dès à présent anticiper notre plan de reprise d'activités. Le retour à la normale se fera de manière progressive. Des priorités de reprises doivent donc être établies. Ce plan de reprise doit se penser à l'échelle de notre Communauté Urbaine afin d'en assurer sa cohérence et permettre une efficace coordination.

- Tout d'abord, sur l'ensemble des communes de la Communauté Urbaine, tous les événements publics ont été annulés jusqu'à mi-juillet 2020. Les conditions sanitaires imposent en effet la plus grande prudence et la période de confinement n'a pas permis de préparer au mieux l'ensemble des temps forts. Ainsi, Tout Angers Bouge et Tempo Rives n'auront pas lieu cette année. Les cérémonies du 14 juillet avec le traditionnel feu d'artifice seront également annulées.

- Après discussions avec les Présidents d'associations des Jardins familiaux, j'ai décidé de réouvrir ces espaces à compter du 23 avril. Les modalités de réouverture des jardins ont été travaillées de concert avec les associations afin de garantir le strict respect des gestes barrières.

- Les cimetières angevins, comme ceux de l'agglomération, réouvriront au public à compter du lundi 27 avril

- Lors de la Commission permanente d'ALM du 23 avril, nous avons décidé la réouverture des déchetteries à compter du 5 mai pour anticiper et fluidifier au mieux l'accès à ce service. Des horaires étendus et des conditions d'accès particulières (jour pair/impair/plaque d'immatriculation) ont été mises en place pour faciliter les retours en déchetteries

- Une collecte des déchets hebdomadaire et régulière reprendra dès le 11 mai. En centre-ville d'Angers, pour tenir compte de la fermeture des restaurants et l'absence de très nombreux étudiants, les ordures ménagères seront ramassées 1 fois par semaine au lieu de 2 avant le confinement.

- La réouverture des écoles : nous attendons des précisions du Ministre de l'Education Nationale pour adapter nos interventions. Idem pour les crèches

- Les masques : comme au début de la pandémie, les moyens de protection seront au cœur des préoccupations pour une reprise d'activité sereine. A cet effet, la Ville d'Angers a anticipé la commande de 160 000 masques en tissu auprès de la société VESTINEO, installée rue St Léonard à Angers. Ces masques sont destinés à chaque angevin et seront livrés avant le 11 mai. Ces masques sont lavables, réutilisables et s'adaptent à la morphologie à partir de 8 ans. Coût pour la collectivité 223 500 € HT.

Chacune des communes d'ALM a également pris la décision de remettre un masque à tous ses habitants via un groupement de commande piloté par Angers Loire Métropole. A cet effet 150 000 masques ont été commandés et seront distribués selon des modalités propres à chaque collectivité.

Concernant les enfants, notamment ceux qui vont reprendre progressivement le chemin de l'école, Angers Loire Métropole a décidé de procéder à l'achat de 30 000 masques adaptés qui seront mis à disposition de toutes les écoles publiques et privées de la Communauté Urbaine afin d'équiper chaque élève. Coût de l'opération prise en charge par ALM pour un montant estimé à 78 000 € HT.

Concernant les agents de nos collectivités, ils seront équipés pour la reprise avec des masques chirurgicaux pour ceux en contact avec le public, et chacun sera doté de 2 masques en tissu en complément.

Concernant le plan de reprise d'activité, d'autres décisions seront à venir. Elles seront précisées progressivement, en lien avec les organisations représentatives des salariés.

#### **- Fonds de soutien aux acteurs sociaux et économiques**

Nous aurons dans les prochaines semaines à détailler les modalités financières de notre soutien aux acteurs sociaux et économiques en lien avec les dispositifs pris par l'Etat, la Région, le Département, les Chambres consulaires.

Un Budget Supplémentaire au Budget primitif adopté en mars dernier devra être établi pour prendre en compte les effets du COVID 19. Budget supplémentaire que nous aurons à examiner vraisemblablement début juillet 2020.

Nous en reparlerons.

Ci-dessous, la liste des décisions que j'ai prises en vertu de **l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales**

DM-2020-185 – Création d'une ligne de trésorerie de 5 000 000 € auprès de la Banque Postale

DM-2020-186 – Société FG TALA Vestineo – Commande de 150 000 masques barrière – Contrat - Approbation

DM-2020-187 – Création d'une ligne de trésorerie de 5 000 000 € auprès de la Société Générale



Christophe Béchu